

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

Commune de Béziers

Extrait de l'arrêté N° 2014-II-316 en date du 04 mars 2014

ARTICLE 1^{er} : Est déclarée d'utilité publique au profit de la commune de Béziers, l'opération de restauration immobilière concernant 2 immeubles situés 5, 5bis et 7 avenue Saint Saëns dans le PRI « centre ville ».

La Société d'Equipement du Biterrois et de son Littoral (SEBLI), en sa qualité de concessionnaire de l'opération, bénéficie également de cette déclaration d'utilité publique.

Pendant la durée d'un an, il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur dans la mairie concernée ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers et sur le site www.herault.gouv.fr.